

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-BERNARD du 1^{er} JUIN 2015 à 19h30
VALANT PROCES-VERBAL**

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire. MMES Sandrine MAZZOTTI, Katia PERRET, MM Jean BARTHOMEUF, Francis BLOCH, Adjointes au Maire.
MMES Evelyne DOY, Françoise EYRAUD, Pascale LABART, Marie LABROSSE, MM Pierre-Louis BALLETT, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Josette GUERRIER (pouvoir donné à J. BARTHOMEUF), A BLANC-MONOT (pouvoir donné à E. DOY)

Secrétaire de séance : Marie LABROSSE

Convocation faite le : 26 MAI 2015

publiée le : 26 MAI 2015

Concernant le compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2015, M. le Maire apporte des précisions à la demande de Mme E. DOY relative aux statistiques des personnes de la commune inscrites à Pôle Emploi.

M. le Maire rappelle qu'il ne citera jamais les noms des personnes concernées, car ce sont des données confidentielles. Mme E. DOY précise qu'elle n'a jamais demandé à connaître les noms des demandeurs d'emplois, seulement leurs statistiques. Elle précise qu'il y a une discordance entre les dates écrites dans le compte-rendu du conseil et ce qui lui a été répondu par mail.

M. le Maire et Mme K. PERRET indiquent qu'il y a pour le mois d'avril 38 demandeurs d'emplois, et 22 jeunes font l'objet d'un suivi. Chaque mois un état sera édité, et un suivi sera réalisé.

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2015 ne faisant l'objet d'aucune autre remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

I – PROJET DE REALISATION DE CHEMINEMENTS PIETONNIERS

M. J. BARTHOMEUF indique qu'une délibération doit être prise pour le projet de création de deux cheminements piétonniers Chemin des Erables et Avenue des Helvétès, afin de pouvoir bénéficier des subventions pré-réservées : du Conseil départemental de l'Ain (pour 4 500 €) et du Député de l'Ain, M. Charles de la Verpillière (5 000 €).

M. J. BARTHOMEUF présente le plan de financement :

DEPENSES	
Cheminement piétonnier Chemin des Erables :	17 830 € HT (21 396 € TTC)
Poteau éclairage public Erables :	4 399.02 €
Cheminement piétonnier Av. des Helvétès :	98 497€ HT (118 196.40 € TTC)
Frais maîtrise d'œuvre :	5 320 € HT
Total des dépenses : 126 046.02 € HT	

Concernant le cheminement Avenue des Helvétès, M. J. BARTHOMEUF explique que le projet initial passe de 61 000 € HT à 98 500 € HT. Par rapport à la première estimation, il

n'y avait pas de relevé topographique. Le projet a évolué en raison du rajout de bordures et de trottoir. La pente d'évacuation des eaux pluviales étant très faible, il est nécessaire de réaliser des aménagements supplémentaires.

Ce surcoût correspond à la création d'une canalisation d'eaux pluviales (41 535 €), l'aménagement et la mise en accessibilité de l'arrêt de bus (20 000 €), l'enrobé sur le trottoir (2 000 €), l'accotement (7 500 €), et un œniveau (3 500 €).

M. le Maire fait part de sa surprise quant au nouveau montant du projet. Il indique être favorable à la création d'un trottoir afin de délimiter et sécuriser le passage des enfants. Il souhaite que le maître d'œuvre revoie sa proposition qui est trop onéreuse.

M. G. LEFEBVRE note l'avancée faite concernant la sécurité des piétons. Il précise que c'est normal que le maître d'œuvre se couvre par cette proposition, et demande ce qu'il en est du stationnement résidents et visiteurs.

M. le Maire répond que ce problème demeurera : faut-il souhaiter rester à l'esprit village, ou devenir urbain ? La création de trottoirs ne permet pas de créer des places de stationnement.

M. G. LEFEBVRE déplore que le projet ne traite pas de ce problème.

M. F. BLOCH explique que le trottoir permet de conforter le caractère d'agglomération. Il y a un problème de stationnement, et les véhicules stationnent sur les bandes cyclables. La priorité est d'assurer la sécurité des piétons, ce que permet les trottoirs.

Pour M. le Maire il est difficile de trouver une solution à cette problématique, et demande à M. LEFEBVRE s'il a une solution. Ce dernier répond qu'il ne sait pas.

M. F. PATIN exprime sa gêne pour voter un projet de 120 000 € alors que pour le budget 2015 d'autres investissements ont été votés, et que le budget initial du projet est doublé.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'un budget prévisionnel pour ce projet, et que ce ne sera pas le montant final du projet.

M. J. BARTHOMEUF souligne que par expérience, il a pu constater peu d'écart entre l'estimation du maître d'œuvre et la proposition des entreprises. Il propose de discuter avec le maître d'œuvre et de revoir le projet afin de faire un choix par rapport aux options qui seront proposées.

Il est convenu donc que la commission travaux s'engage à revoir la copie pour la partie des Helvétès, au niveau de ce qui a été budgété, car c'est beaucoup trop cher.

Pour M. F. BLOCH la solution proposée est parfaite, mais très chère ; d'autres solutions sont envisageables.

Mme P. LABART demande si cela risque de poser un problème si le montant final des travaux diffère du montant mentionné dans la délibération. M. J. BARTHOMEUF précise que le montant retenu par le Conseil Départemental de l'Ain est plafonné à 30 000 €.

M. le Maire propose au conseil municipal de voter le plan de financement tel qu'il a été proposé par le maître d'œuvre afin de maintenir les subventions réservées pour ce projet. Il s'engage à ce que le montant du projet soit revu à la baisse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité de réaliser des travaux pour créer un cheminement piétonnier sur une partie du Chemin des Erables (du côté de l'Avenue des Helvétès), et un cheminement piétonnier Avenue des Helvétès (entre le Chemin des Erables et le Chemin du Pressoir) ;
- MAINTIENT pour l'ensemble de l'opération une demande de subventions à M. Charles de la Verpillière, Député de l'Ain, au titre de la réserve parlementaire 2015, et au Conseil Départemental de l'Ain au titre de la Dotation territoriale 2015,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce projet, à l'attribution de cette dotation financière, et des travaux qui en suivront.

II – PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR OUEST DU CENTRE DU VILLAGE

M. F. BLOCH fait le point sur le projet d'aménagement du secteur ouest du centre du village.

Une réunion s'est tenue le 6 mars 2015 avec les représentants des associations afin de leur présenter l'étude réalisée par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain) et recueillir leurs avis.

Plusieurs remarques ont été faites en vue de préserver et d'améliorer le Mille Club et le stade.

M. F. BLOCH a rencontré le CAUE le 16 avril 2015 pour apporter des précisions au projet. Le CAUE propose d'améliorer la visibilité du carrefour de l'Avenue Valadon et de la Rue du Stade, d'installer des containers de tri enterrés, de veiller à l'environnement général du secteur (alignement des platanes).

M. F. BLOCH indique qu'il a demandé au CAUE de proposer un cahier des charges afin de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre (un architecte et un paysagiste).

M. le Maire précise que le CAUE retravaille le dossier, et qu'il ne fera pas partie de la consultation. La réalisation de ce projet s'effectuera en plusieurs tranches.

M. J. BARTHOMEUF souligne que pour la demande de subvention 2016 auprès du Conseil Départemental de l'Ain il faut faire une demande avant le 15 juin 2015. C'est trop tôt pour demander une subvention. Il précise qu'il faut s'y prendre 2 ans à l'avance pour demander la subvention.

M. le Maire indique qu'une aide à l'agence d'ingénierie du département de l'Ain sera demandée pour le bâtiment de l'ancienne mairie.

III – QUESTIONS DIVERSES

A – Recherche de terrain pour l'implantation d'une école de paramoteur

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu sollicitant un terrain en zone agricole ou naturelle afin d'implanter une école de paramoteur, et réaliser des baptêmes de l'air. Le Conseil refuse d'accéder à cette demande.

B – AMR01 et Projet de Loi NOTRE

M. le Maire explique avoir reçu plusieurs courriers de l'Association des Maires Ruraux de l'Ain (AMR) concernant le projet de loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui contraint les communes d'instaurer le plan local d'urbanisme intercommunal et incite au regroupement des communes.

L'AMR considère que ce projet de loi serait une atteinte à la démocratie locale, et propose aux communes de mettre un ruban noir sur les panneaux d'entrée de village.

M. le Maire n'est pas favorable, ce projet de loi se traite au niveau national. Il souligne qu'il travaillera pour préserver St Bernard.

C – Nom pour résidence HBVS

La Sté HBVS a sollicité la commune afin de savoir si elle souhaitait donner un nom à la résidence HBVS en cours de construction au sein du lotissement La Plaisance.

Une discussion s'engage sur les noms proposés. M. J. BARTHOMEUF n'est pas favorable à l'attribution d'un nom différent de la Plaisance, cela étant contraire à l'objectif de mixité sociale poursuivi par ce projet.

Un vote s'opère sur les propositions de noms : 5 votes pour La Plaisance, 5 votes pour Les Helvètes.

Il est entendu que la Sté HBVS choisira le nom de la résidence.

D – Hangar de M. PITAUD

M. le Maire indique qu'une visite du hangar a eu lieu avec les services du Domaine. L'estimation est en cours. Elle sera faite par rapport aux ventes de biens similaires sur les communes voisines.

E – Challenge Mobilité

Le 04/06 : challenge mobilité organisé par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME, pour inciter les salariés et agents à venir au travail en utilisant des modes de déplacement doux et écologiques.

F – Email de M. LEFEBVRE

M. le Maire fait part des mails reçus de M. G. LEFEBVRE, concernant un conflit de voisinage. M. le Maire donne la parole à M. G. LEFEBVRE, qui explique avoir été interpellé par des voisins, et a témoigné. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie. M. G. LEFEBVRE indique avoir donné aux gendarmes les pièces qu'il détenait.

M. le Maire précise qu'il s'agit ici d'un conflit de voisinage, d'ordre privé, entre un propriétaire et un locataire, et que la mairie n'a pas à intervenir.

M. G. LEFEBVRE précise qu'un mois auparavant, il avait alerté M. le Maire sur le fait qu'il allait se passer quelque chose. M. le Maire lui avait répondu qu'il n'interviendrait pas car cela relevait d'une affaire privée. M. G. LEFEBVRE précise qu'il est intervenu, mais en tant qu'élu, et en aucun cas d'un point de vue privé.

G – Etudes surveillées

Mme F. EYRAUD fait le point sur les études surveillées : les comptes s'équilibrent, les recettes perçues couvrent le prix des études.

H – Visite de l'ancienne mairie

Mme P. LABART propose aux élus une visite du bâtiment de l'ancienne mairie le samedi 13 juin à 11h.

I – Moustiques

Mme E. DOY demande si quelque chose va être fait contre les moustiques. Elle indique que la commune de Trévoux va démoustiquer la semaine prochaine.

M. le Maire répond que St Bernard démoustiquera si la commune de Anse le fait également, et il n'est pas certain que Anse le fasse.

M. F. BLOCH indique qu'il assistera prochainement à une réunion à la CCDSV sur l'environnement, et qu'il en parlera. Il est favorable à une démoustication mais avant tout, il faut connaître les conséquences éventuelles sur l'environnement et la faune.

M. le Maire précise que cela représentera un coût pour la commune. Les protections individuelles sont possibles. La prolifération des moustiques peut être évité notamment en ne laissant pas d'eaux stagnantes chez soi.

J – Commission Culture et Patrimoine CCDSV

M. P. WATSON fait le point sur la dernière réunion de la commission Culture et Patrimoine de la CCDSV. Un inventaire des objets patrimoniaux sera réalisé dans chaque commune, puis seront déterminés les objets à restaurer en priorité.

Un dossier est en cours pour la restauration à l'église de la croix avec la statue du Christ. La CCDSV prendra en charge en totalité la dépense de restauration.

Mme P. LABART demande si les lettres de l'Ancienne Mairie peuvent être restaurées. M. le Maire répond que leur restauration peut être demandée. Une réunion sera organisée afin de savoir quels objets peuvent être restaurés.

K – Cimetière

K. PERRET informe que les courriers à destination des familles possédant une concession dans le cimetière paysager est en cours de réalisation, afin de les informer des modifications qui seront faites dans le règlement du cimetière paysager.

Pour E. DOY le cimetière paysager est dans un état lamentable, il est nécessaire d'agir.

L – Manifestations

- Fête des Mères : le 6 juin à 11h à l'Espace Chabrier
- Tournoi de foot des classes en 5 le samedi 6 juin au Mille Club
- Inscriptions aux NAP (nouvelles activités périscolaires) et présentation des activités réalisées pendant l'année : vendredi 12/06 à 17h30 au Mille Club
- Fête de l'Ecole : le vendredi 26/06

M – Effectifs de l'école

Mme S. MAZZOTTI fait part du mail reçu de Mme A. BLANC-MONOT demandant l'effectif de l'école à la rentrée, dont les nouveaux inscrits, et les enfants du village de 0 à 18 ans.

Mme S. MAZZOTTI précise que les effectifs de l'école pour la rentrée sont stables. Aucune liste nominative des enfants ne sera transmise.

N – Tôt ou Tard / Rythmes scolaires

M. le Maire et Mme S. MAZZOTTI font le point sur la réunion qui s'est tenue avec l'association Tôt ou Tard qui a mis en place pour l'année scolaire les TAP (temps d'activités périscolaires) issus de la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Cela fonctionne bien, pas de remontées négatives des parents d'élèves. Il a été décidé de rester sur le même schéma, et de repartir pour la nouvelle année scolaire. La subvention sera donc reconduite. M. le Maire rappelle que la subvention est attribuée sur une année civile.

Il est noté que l'association Tôt ou Tard augmente de 10 € la cotisation annuelle à l'association (passant de 50 à 60 €).

O – Intervenant musique

Mme S. MAZZOTTI explique qu'un intervenant pour la musique à l'école sera recruté. Les différentes possibilités d'emploi sur contrat sont pour l'instant en cours d'examen.

P – Haies

M. P-L BALLETT informe qu'il a été sollicité sur le problème de la hauteur des haies qui génère des conflits de voisinage.

Q – Réunion CCDSV pour la défense des commerces

M. P-L BALLETT fait le point sur une réunion qui s'est tenue avec la CCDSV pour la défense des commerces. Il est recommandé de veiller au bon accès des commerces, aider et favoriser les commerces de proximité ; ce que fait la commune de St Bernard : création d'un « dépose-minute » de 10 minutes maximum devant les commerces, transfert du tabac vers l'épicerie.

M. F. PATIN souligne qu'une brève paraîtra dans le magazine de la CCDSV à ce sujet.

R – Travaux

- Points à Temps : M. J. BARTHOMEUF indique que suite à l'appel à candidatures qui a été réalisé, 4 entreprises ont répondu. C'est l'entreprise Roger Martin SN2V qui a été retenue pour un montant de 16 404 € TTC.
- Enfouissement des réseaux au Bourguignon : M. le Maire souligne le manque d'informations à destination des riverains concernant ces travaux. M. J. BARTHOMEUF précise qu'il n'y aura pas de travaux prochainement, et qu'il a rencontré les personnes inquiètes pour les travaux qui seront réalisés jusque dans leur propriété, afin de les rassurer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Prochain conseil municipal le jeudi 09/07/2015 à 19h30.

Signatures :